

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 octobre 2015

2^{ème} **Commission**
N° CP-2015-9-2-3

Service instructeur
Service du Développement Economique

Service consulté

**AIDE AU FONCTIONNEMENT ANNUEL DES OFFICES DE TOURISME
POUR L'ANNEE 2015**

Résumé : Il est proposé d'attribuer 17 subventions de fonctionnement aux offices de tourisme et assimilés haut-rhinois pour un montant total de subvention de 110 000 €.

Compte tenu du contexte budgétaire, il s'agit de la dernière année de soutien financier en matière de fonctionnement à ces organismes.

Les 17 offices de tourisme et syndicat d'initiative haut-rhinois remplissent des missions de tout premier plan dans l'accueil des visiteurs. Lors de la séance plénière du 17 octobre 2014, une nouvelle politique d'aide au fonctionnement annuel de ces offices a été définie. Il appartient, dans ce cadre, à la Commission permanente d'approuver les grilles de notations et d'attribuer les subventions afférentes.

Il est rappelé que, au regard de la particularité des offices de tourisme urbains, les données des offices de tourisme de MULHOUSE et COLMAR ne sont pas soumis à la grille et bénéficient d'une subvention spécifique. Ils émargent cependant à l'enveloppe financière globale disponible au titre du fonctionnement annuel des offices de tourisme.

Pour les autres offices de tourisme, il s'agit de fixer les montants d'aide, selon le niveau de « touristicité » de leur territoire de compétence et de leur budget, pour leur fonctionnement en 2015.

Après réception de l'ensemble des demandes de subvention des offices et suite à l'avis favorable émis par la Commission thématique, il vous est proposé d'approuver les grilles de notation applicables pour 2015 et les subventions afférentes selon le détail en annexe **(annexe 1)**.

Une liste annexée au présent rapport précise les différentes demandes, ainsi que, le cas échéant, les cofinancements prévisionnels apportés par les collectivités territoriales **(annexe 2)**.

Le montant total de subventions de fonctionnement pour l'année 2015, accordé aux 17 offices de tourisme et syndicat d'initiative, s'élèverait à 110 000 €.

Au regard du contexte budgétaire extrêmement contraint il est proposé de ne plus soutenir le fonctionnement des offices de tourisme et syndicat d'initiative. 2015 constitue donc la dernière année de soutien à ces organismes.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les grilles de notation applicables aux demandes de subventions de fonctionnement 2015, selon l'annexe ci-jointe ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour 2015, d'un montant total de 110 000 €, selon l'annexe jointe, comme suit :
 - 69 700 € en faveur de 10 offices de tourisme et 1 syndicat d'initiative constitués en association
et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental ;
 - 37 100 € en faveur de 5 offices de tourisme constitués en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)
et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65738, programme F741 du budget départemental.
 - 3 200 € en faveur d'1 office de tourisme intercommunal
et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, programme F741 du budget départemental.
- - d'informer les offices de tourisme et syndicat d'initiative qu'il s'agit de la dernière année de soutien financier à leur fonctionnement annuel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN